



L'Europe et les Europes
19^e et 20^e siècles

Antoine Fleury, Franz Knipping,
Dušan Kováč et Tomasz Schramm (éds.)

Formation et décomposition
des États en Europe au 20^e siècle

Formation and Disintegration of
European States in the 20th Century

P.I.E. Peter Lang



L'Europe et les Europes
19^e et 20^e siècles

Antoine Fleury, Franz Knipping,
Dušan Kováč et Tomasz Schramm (éds.)

Formation et décomposition
des États en Europe au 20^e siècle

Formation and Disintegration of
European States in the 20th Century

P.I.E. Peter Lang

INTRODUCTION

Confrontation

États-nations et Empires en Europe au 20^e siècle

Tomasz SCHRAMM

Université de Poznan

Le bouleversement profond qu'avait apporté à la carte politique de l'Europe la guerre de 1914-1918 semblait être marqué par la stricte dialectique : la formation des États nouveaux se faisait au détriment des anciens empires. Le phénomène exige donc d'être vu sous un double angle ; l'analyse doit porter tantôt sur l'Empire et sa structure qui est menacée, tantôt sur les sujets nouveaux en émergence qui réclament leur propre existence étatique.

Pendant des siècles, le principe dominant de l'État fut le principe dynastique, où le monarque était un souverain fort de la grâce de Dieu. L'idée alternative s'est manifestée avec la Révolution française en 1789. Elle a conféré le rôle du souverain au citoyen, à l'ensemble des citoyens – à la nation. Dressé en opposition à la monarchie, ce principe avait le caractère beaucoup plus complexe.

Le XIX^e siècle a vu la naissance du phénomène dit nationalisme – un des problèmes majeurs avec lesquels se mesurent les historiens. La nouvelle idée nationale alimentait plusieurs programmes : elle pouvait avoir la pointe dirigée contre un État donné, de même que véhiculer le concept d'un État nouveau. L'autonomie politique au sein d'une entité étatique existante n'était pas exclue non plus, menant à la formule fédérale. Tout cela créait des nouvelles tensions européennes à côté des anciennes qui gagnaient, elles aussi, une dimension de plus.

L'idée nationale a apporté des changements considérables sur la carte de l'Europe. Déjà au XIX^e siècle y sont apparus deux grands États-nations : l'Italie et l'Allemagne ; la carte politique des Balkans évoluait également. Après la Première Guerre mondiale, plusieurs États nou-

veaux sont apparus ; dans certains cas, le principe national s'affirmait même là où il n'y avait pas de référence historique.

À quel point les bouleversements d'après 1918 allaient de pair avec la chute des anciens Empires ? Dans la plupart des cas, il ne s'agissait pas de vraie désintégration, mais plutôt d'une mutation profonde de leur nature. Ainsi, dans le cas de l'Allemagne, qui a subi un changement de régime et la perte d'une partie de son territoire (notamment des régions au caractère national équivoque), elle a gardé le caractère d'un grand État national. L'État qui existait sous la forme d'un ensemble multinational tel que l'Empire ottoman a survécu en tant qu'État-nation turc, mais amputé de vastes territoires. Certaines parties de la Russie impériale se sont transformées en États-nations séparés, mais le reste de l'ancien Empire subsista sous la forme hybride d'un Empire transformé en État multinational. D'ailleurs, les États successeurs ont dû passer, au début même de leur existence, par la confrontation avec cet Empire nouveau – sans parler de la suite de leurs parcours à partir des années 1940. Seule l'Autriche-Hongrie a complètement cessé d'exister, la monarchie incarnant l'antithèse même de l'État-nation et qui n'a pas su établir une idéologie intégratrice alternative à l'idéologie nationale.

Avec le triomphe de l'idée de l'État-nation, l'après-guerre a apporté une confrontation d'une ampleur et d'une complexité inconnues jusqu'à présent. Des calculs, des stratégies et des opportunités inspirèrent des décisions et créèrent des situations qui ont concouru à l'instabilité, à l'insécurité et à la peur, légitimant ou nourrissant des mythes, anciens et nouveaux. Maints défis et questions se posaient surtout aux nouveaux petits États ainsi qu'aux vaincus. Pour ces derniers, la tâche de transformation et de modernisation fut rendue encore plus difficile par l'exclusion dont ils étaient frappés et par les mesures qui leur étaient imposées arbitrairement, dont la plus significative étaient les réparations imputées en vertu de l'article 231 du Traité de Versailles (une autre décision beaucoup moins ressentie, mais qui était une innovation de toute première importance fut l'assignation en justice des criminels de guerre). Pour le groupe des vainqueurs, se dressait la tâche difficile et ingrate de résoudre des litiges territoriaux et des questions de minorités.

Au centre de notre analyse se trouve l'héritage de deux Empires : celui des Habsbourg et russe. La confrontation avec les deux avait un caractère entièrement différent. Le premier cas était celui de l'effondrement. C'était donc d'abord la confrontation réelle, mais momentanée qui a eu lieu en automne 1918 entre un Empire en train de disparaître et des États qui émergeaient, ensuite la confrontation entre ces derniers et le souvenir et l'héritage du premier. Cet héritage était assumé d'une façon différenciée. Il faut en parler d'abord dans le cas de deux États qui en étaient directement issus – l'Autriche et la Hongrie – sur lesquels on a

rejeté toute la responsabilité portée par la monarchie qui n'était point étrangère au déclenchement de la guerre en 1914. Une autre héritière était la Tchécoslovaquie, un incontestable bénéficiaire. Un cas similaire, mais ayant ses nettes différences, était l'État nommé couramment la Yougoslavie, avant que le nom ne s'officialisât en 1929.

La crise qu'a vécue l'Empire russe pendant la Première Guerre mondiale fut très profonde. En face d'un ennemi dominant, elle était forcée de lui céder de vastes parties de son territoire. Mais au bout de moins d'une année l'Allemagne, ayant perdu la grande confrontation européenne, a dû évacuer à son tour les terres qu'elle venait d'arracher à la Russie. Avec la fin de la puissance russe, qui fut en partie antérieure à la paix de Brest-Litovsk, ces changements rapides et profonds ont activé les tendances nationales, parfois au point de dépasser les espérances et les programmes initiaux. L'ancienne partie occidentale de l'Empire est devenue un vide politique, où ont commencé à éclore des États-nations.

Cependant, l'État russe n'a pas cessé d'exister. Après le coup bolchevique du 7 novembre 1917 (nouveau style), il est devenu une nouvelle entité : la Russie soviétique. Pour les bolcheviques, l'État russe ne comptait pas tel quel. Mais cet espace devait être le point de départ de la construction d'une nouvelle communauté communiste. Bien sûr, cette idée n'avait rien en commun avec celle des États-nations autodéterminés. Le programme soviétique, défini par Lénine, dénaturait entièrement le principe du droit des peuples à l'autodétermination admis par la II^e Internationale en 1896. Ce droit était vidé par les bolcheviques du sens national auquel était substitué l'esprit de classe. La dictature du prolétariat était, selon Lénine (*L'État et la révolution*, 1917), plus démocratique que les démocraties « bourgeoises » dans les États modernes.

Cette manière de voir impliquait l'expansion ayant comme point de départ la Russie soviétique, et comme cible surtout ceux qui s'érigeaient sur la route menant vers l'Europe. Les combats menés sur la frontière occidentale de la Russie soviétique sont mal connus à l'exception de la culmination de la guerre polono-soviétique en été 1920. Cette guerre peut être considérée comme une nette manifestation de la confrontation d'un empire d'un type entièrement nouveau ou plutôt de son ébauche : l'Empire soviétique, et de l'État qui, reconstitué, se heurtait aux contradictions de la construction, sur le territoire multinational, de l'État-nation.

L'insuccès de cette poussée avait des conséquences fondamentales pour l'Europe même, mais aussi pour l'État soviétique. Celui-ci, isolé, devait se cantonner dans ses propres frontières étatiques et miser sur l'autarcie. Elle impliquait l'élargissement territorial – qui devait apporter des ressources naturelles et humaines – pouvant être effectué là, où la résistance était faible, c'est-à-dire vers les extrémités méridionales et

orientales de l'ancien Empire des tsars. Ce tournant a influé à un certain degré sur le caractère futur de l'URSS, « un Empire pas comme les autres ». En dehors de son territoire se sont trouvés non seulement une bonne partie des terres faisant l'objet de litige avec la Pologne, mais aussi quatre États sur la Baltique : la Finlande, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

La plupart de ces contrées (de même que la Bessarabie) sont entrés de nouveau dans le cadre de l'Empire russe, portant le nom de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dans les années 1939-1940 – la seule exception en fut la Finlande qui a su, grâce à une défense héroïque, garder son indépendance au prix de certaines pertes territoriales. L'avance soviétique effectuée alors constituait une extension importante du territoire de cet État ; en l'occurrence, c'était le retour, *grosso modo*, aux frontières de l'ancienne Russie telles qu'elles étaient après 1795.

La guerre de 1939-1945 doit être considérée comme la tentative de réaliser en Europe deux projets impériaux d'un type nouveau, ce qui était *eo ipso* en contradiction avec le paradigme de l'État-nation. Les projets et l'action des États que l'on peut qualifier de totalitaires (bien que l'expansionnisme ne soit pas considéré comme immanent au totalitarisme) ont marqué avec une grande force l'histoire de l'Europe à la charnière des années 1930 et 1940. Réalisés en parallèle, voire en interdépendance, ils ont fait que jusqu'à mi-1941, quinze États européens ont cessé d'exister ou existaient sous une forme nouvelle qui ne correspondait pas à la notion de l'État-nation. Ce fut l'œuvre du III^e Reich dans dix cas (l'Autriche, la Tchécoslovaquie, le Danemark, la Norvège, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique, la France, la Yougoslavie, la Grèce), de l'URSS dans trois cas (l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie), commune dans un cas (la Pologne) ; une fois, c'était le fait italien (l'Albanie).

La carte de l'Europe dressée en 1945 rappelait celle de 1919. Le projet nazi s'est soldé par un échec. Il n'en fut pas ainsi pour le projet soviétique. Son effet était que trois États ont cessé d'exister, et quatre autres ont subi des pertes territoriales dont le bénéficiaire était l'URSS (cette affirmation s'applique entre autres à l'Allemagne, bien que la partie majeure du territoire qu'elle avait perdue soit devenue polonaise). Qui plus est, certains États, en apparence des États-nations, entraient en fait dans le cadre de l'Empire soviétique avec un statut proche du protectorat. Ils constituaient ce que l'on peut nommer « une zone extérieure » de l'Empire. Un des pays reconstitués est parvenu à s'en émanciper : la Yougoslavie ; pour un autre, il fallut quelques années avant qu'il n'attint la forme étatique : c'était la RDA. Ce grand chapitre de l'histoire européenne a apporté une multitude de faits qui interpellent les historiens.

Le succès du projet impérial soviétique a été temporaire. Sa fin se déroule dans les années 1989-1991, considérées souvent comme marquant la fin du « court » XX^e siècle. Parmi les raisons de cette issue on nomme l'inefficacité économique, la perte de ressources idéologiques, mais aussi les aspirations nationales qui se manifestaient tant dans les « protectorats » de l'URSS qu'à son intérieur.

Cette césure a apporté des changements sur la carte de l'Europe qui reflétaient, de nouveau, les mêmes tendances nationales. Ils ont conduit à la réapparition des États baltes et à l'émergence d'autres États, résultant de la décomposition des États multinationaux : l'URSS, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie.

Somme toute, au cours du XX^e siècle en Europe, avec le parcours complexe et pour la plupart dramatique des États-successeurs de deux empires : celui des Habsbourg et russe, les États-nations ont pris le dessus dans leur confrontation avec les Empires, de même que sur l'idée d'un État multinational. Mais l'avenir reste ouvert – il est possible que ce qu'il annonce à ces États sorte du cadre de la confrontation qui fait l'objet de la présente analyse. C'est au moins ce qui semble se dégager du processus d'union qui s'est engagé en Europe occidentale à partir de 1945, et qui s'est élargi, après 1989, sur la partie centrale du continent.

Ce processus d'union européenne a un caractère entièrement différent et n'est en rien comparable à la forme de l'Empire soviétique qui ordonnait la partie orientale du continent. Cependant, les mécanismes nouveaux, jouant sur le plan européen, ont suscité des interrogations portant sur la souveraineté et l'indépendance des États. La formation évolutive des institutions de la communauté européenne pose en effet des questions d'ordre économique, politique, voire militaire. La limitation de la souveraineté des États nationaux et la délégation de certaines de leurs compétences au profit des centres décisionnels européens sont plus que jamais au cœur d'un débat toujours ouvert.